

M. Jacques CADRO
Commissaire-Enquêteur
Rue Fernand de Mun
BP1409
44214 PORNIC

Nos réf : CQ/TL/SG- 00168-2018

Nantes, le 22 novembre 2018

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet d'avenant au contrat de concession de plage de Pornic, nous portons à votre connaissance les observations suivantes.

Le GNI Grand Ouest est une Organisation Professionnelle représentative dédiée aux hôteliers, cafetiers, restaurateurs, discothécaires de la région Pays de Loire.

A ce titre, le GNI soutient le projet d'avenant donnant la possibilité au concessionnaire (en l'occurrence le maire) de délivrer, au cas par cas, des autorisations annuelles de maintien des établissements de plage.

Cette possibilité permettra de :

Répondre à l'évolution des habitudes de vacances

Depuis quelques années, certaines caractéristiques des séjours ont changé. Plus courts, ils sont aussi plus nombreux, signe que les Français fractionnent de plus en plus leurs congés tout au long de l'année.

Les traditionnelles vacances à la mer de l'été, moins longues, permettent l'apparition d'autres séjours de vacances, souvent des circuits, ou des séjours à la campagne ou en ville. Les séjours en bord de la mer se développent également pendant la saison hivernale.

Une autorisation d'ouverture à l'année permettrait de s'adapter à ce nouveau mode de vacances.

Valoriser la destination par la création d'emplois non délocalisables.

Notre secteur est en proie à de grandes difficultés de recrutement. Cet état de fait n'est pas sans conséquence sur les destinations qui voient leur offre touristique perdre en qualité par le simple fait de ne plus avoir assez de personnel : fermeture de salle, restriction d'horaire, inadéquation qualification/emploi... Une ouverture annuelle permet non seulement de créer des emplois, mais que ceux-ci soient permanents et non plus seulement saisonniers.

La destination touristique n'en est que valorisée par une réelle offre en moyenne saison.

Au-delà de l'évident volet touristique, la vie locale ne se résume pas à la simple période saisonnière ; Les habitants de Pornic et alentours, les employés des entreprises locales peuvent avoir plaisir à côtoyer des endroits moins accessibles en période estivale, ce en quoi le développement d'une offre hors-saison trouve pleinement sa justification.

Valoriser et préserver la plage :

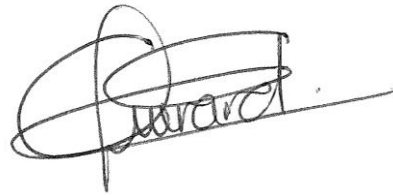
L'ouverture à l'année des établissements participe à une meilleure sécurité sur le site (évite les squats notamment), par ailleurs les exploitants sont particulièrement attachés à la préservation ainsi qu'à la valorisation des sites via un entretien régulier des abords.

Il a été constaté une très faible quantité de dégradations sur les sites occupés par un établissement ouvert à l'année, comparativement aux sites fermés en hiver.

Fort de ces éléments, nous renouvelons une nouvelle fois notre positionnement favorable à l'ouverture annuelle des établissements de plage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Conseil d'Administration,
La Présidente
Catherine QUERARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Querard', with a long horizontal line extending to the right.